

Conseil des arts  
et des lettres

Québec 

# Éléments de réflexion sur la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels

Direction du développement, de l'action régionale et internationale

Septembre 2006

## MISE EN CONTEXTE

Parmi les orientations de son plan stratégique 2005-2008, le Conseil y a inscrit la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels à la suite des observations émises par les membres des comités consultatifs et des jurys, des associations professionnelles, des regroupements nationaux, des conseils de la culture et autres organismes de représentation lors de nombreuses consultations.

Dans la démarche d'évaluation du programme de bourses, le Conseil a tenu compte du contexte qui a considérablement évolué depuis 1994 : le nombre de demandes a doublé, passant de 2 299 en 1994 à 4 263 en 2005-2006. Durant cette période, les sommes allouées annuellement sont passées de 4,8 M\$ à 8,9 M\$, soit 13 % du budget actuel de l'aide financière du Conseil. En 2005-2006, le Conseil a soutenu financièrement 1 112 artistes et écrivains. La bourse moyenne en recherche et création atteignait 13 000 \$, soit 15 284 \$ pour une bourse de type A et 11 592 \$ pour une bourse de type B.

Il s'agit là de données fragmentaires<sup>1</sup> auxquelles il nous faut ajouter diverses observations à l'égard des changements qui agissent sur l'évolution des pratiques artistiques et le cheminement de la carrière des artistes et écrivains<sup>2</sup>. Au cours des dernières années, la demande de bourses a non seulement connu une croissance importante, mais de nouveaux besoins ont surgi en matière de soutien à la pratique artistique. L'éclatement des frontières disciplinaires, l'impact des technologies, l'émergence de « l'artiste-entrepreneur », le vieillissement de la population artistique, la recherche d'équité dans l'attribution des bourses, les limites de l'évaluation par les pairs, l'accessibilité des différents publics, l'octroi de bourses dans le cadre d'ententes régionales et le renforcement de l'écologie de chaque domaine artistique sont autant de facteurs qui méritent notre attention. C'est à cet égard que, plus de dix ans après sa création, le Conseil souhaite discuter avec le milieu des arts et des lettres pour s'assurer que le programme de bourses répond adéquatement aux besoins des artistes et des écrivains professionnels.

---

<sup>1</sup> Voir « Le soutien financier du Conseil aux écrivains et aux artistes professionnels », *Constats du CALQ*, numéro 13 – septembre 2006

<sup>2</sup> Idem

## **L'OBJECTIF DE LA CONSULTATION**

La démarche entreprise par le Conseil est centrée sur trois considérations : les caractéristiques et les besoins inhérents à chacun des domaines artistiques soutenus par le Conseil (recherche, création, perfectionnement, déplacements, etc.) ; l'évolution des pratiques et le cheminement de la carrière ; l'occupation culturelle du territoire.

Le Conseil se donne donc pour objectif de répondre aux trois interrogations suivantes :

- Le programme de bourses actuel répond-il adéquatement aux besoins des artistes et des écrivains ?
- Offre-t-il un véritable soutien au développement des disciplines et au développement de la carrière ?
- S'avère-t-il adapté aux différents contextes de la pratique artistique sur tout le territoire ?

Les thèmes proposés dans ce document de consultation visent à lancer la discussion auprès des artistes, des écrivains et des créateurs du Québec. Le Conseil accueillera avec grand intérêt toutes les autres questions et propositions qui seront exprimées. Le cahier de consultation élaboré à cette fin a été approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec.

## 1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE BOURSES

Dans sa forme actuelle, le programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels souscrit principalement à des objectifs qui favorisent la réalisation de projets de recherche et de création, et cela tout au long de la carrière. Le Conseil accorde ainsi aux artistes la possibilité de contribuer au développement de leur champ disciplinaire et de réaliser des activités de création pouvant conduire à la production et à la diffusion.

En général, les objectifs du programme se déclinent comme suit :

- Favoriser la recherche et la création permettant aux artistes de disposer des ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation de différentes activités ;
- Accorder aux artistes et aux écrivains la possibilité de contribuer au développement de leur champ disciplinaire par l'exploration des ressources et des technologies de pointe ;
- Faciliter les activités de création pouvant conduire à la production et à la diffusion.

Plus spécifiquement, d'autres objectifs du programme ciblent des activités connexes : perfectionnement, déplacement, bourses de carrière, commande d'œuvres, résidence d'artistes, studios et ateliers à l'étranger.

De façon prépondérante, le programme de bourses du Conseil a maintenu le cap sur les objectifs visant à soutenir la création, et cela pour l'ensemble des domaines artistiques visés. Il répond ainsi à l'un des objectifs de la Politique culturelle du Québec adoptée en 1992 et au mandat du Conseil. Or, est-il toujours pertinent de conserver à la création cette prépondérance compte tenu des caractéristiques inhérentes au cheminement de la carrière ?

- A. Le programme de bourses devrait-il viser d'autres objectifs ? Ce programme est-il pertinent dans sa forme actuelle ? Devrait-il répondre à de nouveaux besoins ?
- B. Y a-t-il lieu de soutenir les initiatives des artistes et des écrivains qui prennent à leur charge l'orchestration de leur carrière (outils de sensibilisation, de promotion, de mise en marché, prospection, etc.) ?

## 2. L'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DE BOURSES

Seuls les artistes et les écrivains professionnels sont visés par le programme de bourses. En effet, pour être admissible à ses programmes, le Conseil exige que l'artiste ou l'écrivain réponde aux critères de la loi sur le statut de l'artiste, qu'il compte au moins deux années de pratique et qu'il ait diffusé des œuvres en public dans un contexte professionnel.

Le nombre d'années de pratique exigible pour l'admissibilité au programme du Conseil a soulevé de nombreux commentaires au cours des années. Souvent aguerris au sortir même de l'école, les jeunes artistes et écrivains remettent en cause cette condition qui va au-delà des critères de la loi sur le statut de l'artiste. Les artistes reconnus comme tels devraient-ils être aussitôt admissibles ? L'attente de deux années de pratique s'avèrerait-elle justifiée ?

Dans un contexte où les modes de diffusion se multiplient et se diversifient, selon des approches où les créateurs sont parfois maîtres d'œuvre tout autant de la création que de la diffusion, l'exigence de la diffusion dans un contexte professionnel mérite également réflexion. Les artistes se produisent dans la rue, utilisent des sites web sophistiqués fortement « réseautés » et présentent leur travail en atelier. Par ailleurs, la notion de contexte professionnel peut prendre un sens différent selon qu'on exerce sa profession en région ou dans un grand centre.

Sur un autre plan, nous savons que les professionnels de l'art (agents, commissaires d'exposition, conservateurs indépendants, etc.) réclament depuis plusieurs années que l'activité de recherche qui sous-tend leur travail soit reconnue. Il appert que certains domaines artistiques bénéficieraient de la contribution des professionnels de l'art pour se structurer, se développer et faire reconnaître certaines pratiques artistiques.

- A.** Le Conseil devrait-il abolir l'exigence des deux ans de pratique artistique, tout en maintenant la condition de la diffusion des œuvres en public dans un contexte professionnel ?
- B.** Doit-on revoir la notion de « contexte professionnel » ?
- C.** Le programme de bourses devrait-il accueillir les professionnels de l'art à supposer que des ressources financières additionnelles soient disponibles ?

### 3. LES TYPES DE BOURSES

Le programme actuel de bourses aux artistes professionnels comporte deux catégories : les bourses de type A et les bourses de type B, ces dernières étant subdivisées entre B/Montréal-Québec et B/Régions. Établies depuis plus de deux décennies, ces catégories soulèvent des commentaires, notamment sur le plan du mérite, de l'équité et de la gestion.

Force est de constater en effet que le nombre d'années de pratique demeure difficile à évaluer et qu'il ne correspond pas nécessairement aux degrés réels d'avancement de la carrière artistique. En outre, il appert que les catégories de bourses induisent certaines formes de discrimination donnant lieu à des conditions de soutien et à des niveaux différents d'aide financière difficilement justifiables. Un artiste cumulant huit ou neuf années de carrière aurait-il des besoins différents de ceux cumulant 11 ou 12 années de pratique, notamment au chapitre des frais de production et de subsistance ? Le nombre d'années de pratique est-il garant du mérite ? Le Conseil devrait-il mettre davantage l'accent sur le principe de soutenir les projets qui répondent le mieux aux critères d'évaluation, nonobstant le nombre d'années de pratique ?

Enfin, le Conseil a été maintes fois interpellé afin de soutenir les artistes et les écrivains de la relève en leur offrant une plate-forme pour réaliser leurs projets, consolider la professionnalisation de leur démarche et encourager leur reconnaissance professionnelle. Au Québec, de nombreux organismes publics offrent des programmes d'aide financière s'adressant aux jeunes de moins de 35 ans. Ailleurs, de nombreux conseils des arts disposent de tels programmes pour soutenir les jeunes artistes et écrivains.

- A.** Le Conseil devrait-il décloisonner le programme par l'abolition des catégories tout en assurant, en général, des taux de succès équivalents pour toutes les régions du Québec (% en nombre et % en argent) ?
- B.** Y a-t-il lieu d'assurer un soutien équitable en reconnaissant des besoins différents à chacune des étapes de la carrière (bourses consacrées à la relève, bourses consacrées au développement de la carrière, bourses de recherche et de création) ?
- C.** Le Conseil devrait-il prévoir une mesure s'adressant spécifiquement aux artistes et aux écrivains en tout début de carrière afin d'accueillir, par exemple, la diffusion de premières œuvres de création ?

#### 4. LES TYPES DE PROJETS ADMISSIBLES

Le programme de bourses comporte une série de volets spécifiques dont celui dédié aux projets de recherche et de création qui reste prépondérant, toutes disciplines confondues. Le volet *Accueil d'artistes en résidence* encourage les projets de création élaborés en synergie avec un organisme professionnel. Le volet *Perfectionnement* favorise la participation à des stages ou à des ateliers, des séminaires et colloques. Le volet *Studios et ateliers-résidences* offre l'occasion de profiter du dynamisme et des ressources de milieux artistiques diversifiés au Québec et à l'étranger, en assurant la réciprocité dans les échanges culturels internationaux. Le volet *Déplacement* permet à des artistes et à des écrivains de participer à des activités reliées à la pratique de leur art ou au rayonnement de leur carrière au Québec et à l'extérieur du Québec.

Le soutien à la carrière est souvent évoqué par les artistes et les écrivains en quête de nouvelles ressources pour faire « avancer » leur carrière, soit en termes de mise en marché, d'inscription à des réseaux de diffusion et de promotion proprement dite de leurs œuvres. L'apparition d'un nouveau profil d'artiste, « l'artiste-entrepreneur », constitue un facteur nouveau dans l'écosystème de la création artistique. Les artistes et écrivains sont maintenant plus nombreux à vouloir maîtriser chaque étape de la création, de la production, de la diffusion et de la mise en marché.

Le Conseil devrait-il élargir ou assouplir les volets actuels de son programme (perfectionnement, déplacement, commande d'œuvres, etc.) en cherchant à répondre aux besoins exprimés par les artistes et écrivains, qu'il s'agisse de soutien à la création comme de développement de carrière ? À cet égard, le Conseil devrait-il ajuster son programme de manière à répondre aux besoins de « l'artiste-entrepreneur », en établissant notamment des ponts avec les programmes s'adressant aux organismes (projets de production, promotion et diffusion, etc.) ?

- A.** Le programme actuel répond-il aux besoins dans chacun des domaines artistiques ?  
A-t-il la souplesse nécessaire face aux exigences de la pratique ?
  
- B.** Y a-t-il lieu de mieux soutenir les artistes et les écrivains en visant tous les aspects de la pratique artistique (conception, recherche, accès aux ressources techniques, résidence, documentation, création et production) ainsi que toutes les étapes de la carrière (perfectionnement, commande d'œuvres, ressourcement, tutorat, déplacement, prospection, diffusion, promotion et mise en marché) ?

- C.** Le Conseil devrait-il mieux concilier le soutien aux artistes et aux écrivains à celui aux organismes artistiques (diffuseurs, producteurs) ? Ou devrait-il préserver les rôles qui sont dévolus aux organismes spécialisés en matière de production et de diffusion notamment ?



## 5. AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

De nombreuses questions relatives aux divers aspects du programme de bourses méritent notre attention : le processus d'évaluation, les barèmes de l'aide financière, l'amélioration des conditions de la pratique artistique, l'accessibilité des informations, la qualité des services du Conseil, le formulaire de bourses, les modalités d'attribution, la fiscalité, etc.

- A.** Le principe de l'évaluation par les pairs doit-il être préservé ? N'y a-t-il pas lieu d'encourager la participation d'un ou de représentants d'autres disciplines, de spécialistes ainsi que des personnes-ressources en provenance de l'étranger sur les jurys ?
- B.** Les critères d'évaluation actuels sont-ils adéquats : la qualité du travail artistique ; l'intérêt du projet par rapport à la démarche artistique et à l'évolution de l'œuvre ; l'intérêt du projet par rapport à la discipline ; l'apport ou le rayonnement de l'artiste dans sa communauté ; la faisabilité et le réalisme budgétaires ?
- C.** Les barèmes du soutien financier du Conseil sont-ils adaptés aux spécificités de chaque discipline ?
- D.** Le Conseil devrait-il mettre en place des formes d'aide sur plus d'une année ?
- E.** Le Conseil devrait-il encourager l'octroi de bourses pour des projets spécifiques tels que des projets réalisés en partenariat avec la collectivité, le monde scolaire, des instances régionales, etc. ?
- F.** Les services offerts par le Conseil auprès des artistes et des écrivains sont-ils adéquats ?
- G.** Le Conseil devrait-il faire la promotion des artistes et des écrivains récipiendaires de bourses dans le cadre de ses activités de communication ?